



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION GENERALE

RECEPISSE N° 16724
DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'INSTALLATIONS CLASSEES

Bureau de la Protection de
la Nature et de l'Environnement

Tél : 05.56.90.63.18

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE,

VU le Code de l'Environnement, son titre 1^{er} du livre V et notamment son article R 512-68,

DONNE RECEPISSE A

Monsieur le Président de l' UNION de PRODUCTEURS de GRANGENEUVE et RAUZAN

lieu-dit l'Aiguilley
33420 RAUZAN

de sa déclaration en date du 15 septembre 2008 portant changement d'exploitant de son établissement :
un établissement de préparation et de conditionnement de vin

lieu-dit l'Aiguilley
33420 RAUZAN

relevant de la nomenclature des installations classées, au titre des rubriques indiquées ci-dessous :
- 2251-1 - 2910-A2 - 2920-2b - 2921-2 -

dont l'arrêté préfectoral d'autorisation initial n°15034 du 20 juin 2002 et l'arrêté complémentaire n°15034/PR4S du 3 octobre 2005 sont joints au présent récépissé, en lieu et place de :

Monsieur le Président de l' UNION DE PRODUCTEURS DE RAUZAN

lieu-dit L'Aiguilley
33420 RAUZAN

BORDEAUX, le 2 octobre 2008
Pour le PREFET,
Le Directeur de l'Administration
Générale,


Christian VERGÈS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité